

Le « chef-d'œuvre » : le parcours du combattant !

Trouver les idées, former les équipes, disposer du matériel nécessaire et des financements pour mener à bien les différents chefs-d'œuvre relèvent d'une gageure et d'un épuisement certain de l'enseignant-e.

Le chef-d'œuvre revêt un caractère pluridisciplinaire qui doit aboutir à la réalisation concrète d'un projet. La dotation devrait se répartir entre l'enseignement professionnel et général, elle n'est pas ciblée au niveau des disciplines et n'ouvre pas droit à du temps de concertation.

En CAP : Elle est de 87 heures en 1^{ère} année et 78 heures en 2nd année soit 3 heures hebdomadaires élèves. La dotation en heures enseignants est doublée (art. 6 de l'arrêté du 21/11/2018).

En BAC PRO : Il n'y a pas de chef-d'œuvre en 2nde. La dotation est de 56 h en 1^{ère} et 52 h en terminale. Il n'y a pas de dédoublement, sauf si ce dernier est pris sur les heures complémentaires.

Evaluation

Le chef-d'œuvre fera l'objet d'une évaluation certificative comptant pour la délivrance du diplôme avec un coefficient 1 en CAP (voir décret n° 2019-1236 du 26-11-2019 et arrêté du 28/11/2019).

Pour le moment, les textes sur l'évaluation en Bac Pro ne sont pas encore connus.

Pour le CAP, pour les élèves et apprenti-e-s des EPLE : l'évaluation du chef-d'œuvre est composée à 50% de la moyenne des notes de contrôle continu et 50% pour l'oral de présentation, celui-ci se tient dans l'établissement. Il dure 10mn, avec une répartition indicative de 5 mn de présentation et 5 mn de questions. Le candidat peut utiliser un support de 5 pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support n'est pas évalué. L'évaluation portera sur la capacité de l'élève à présenter la démarche qui a conduit à l'élaboration du chef-d'œuvre. L'oral est évalué par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel, l'un des deux a suivi la réalisation du projet. Les collègues (professionnel/général) qui composeront ce jury seront aussi convoqués dès avril ou mai dans les CFA.

UN CHEF D'ŒUVRE POUR TOUS !



Conséquences et premières dérives :

Une surcharge de travail invisible sans heures de concertation : chaque enseignant-e impliqué-e devra maîtriser les différents référentiels pour ne pas être hors-sujet et utiliser un outil de partage numérique pour un meilleur suivi comme préconisé.

Risques d'annualisation : en essayant de regrouper ponctuellement les horaires de l'ensemble des enseignant-es impliqué-es... À partir de la rentrée 2020, la mise en place en Bac Pro, sans dotation dédoublee, va renforcer la concurrence entre les disciplines.

Des retours de terrain éloquentes : une complexification des emplois du temps, un suivi des projets difficile d'autant que le chef-d'œuvre peut-être individuel, une impression de perdre du temps, des dotations horaires non respectées (très souvent les 6h en CAP ne sont pas allouées), une tendance à réduire la part et l'implication des enseignements généraux dans la conception du chef-d'œuvre...



L'avis de la CGT : Le chef-d'œuvre porte une vision passéiste et utilitariste de la voie pro. Il est mis en place au détriment d'heures d'enseignement professionnel et général purement disciplinaires. L'excellence à la Blanquer, c'est donc moins d'insertion professionnelle et moins de poursuite d'études.